

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2825**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Mécanicien en maintenance de véhicules. Option C : Bateaux de pêche et de plaisance

Nouvel intitulé : Réparation entretien des embarcations de plaisance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252 Moteurs et mécanique auto

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme est un professionnel de la mécanique navale qui assure l'entretien, la réparation et l'adaptation d'organes mécaniques. Ces fonctions imposent d'intervenir sur d'autres systèmes embarqués et de mettre en œuvre différents matériaux.

Principales activités :

- Négocio, impliquant le suivi des systèmes dans le cadre de la garantie ainsi que le conseil à la clientèle,
- Réparation - entretien d'ordre correctif ou préventif dans le cadre du service après-vente
- Adaptation et remplacement d'organes défectueux, obsolètes ou plus performants.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme exerce dans les entreprises du nautisme fluvial et marin, des chantiers navals, dans le secteur de la plaisance et dans celui des unités de pêche (moins de 14m et moins de 370 kW), dans : - des entreprises artisanales,

- des entreprises de taille moyenne,
- des importateurs et des fabricants.

mécanicien moteurs marins, motoriste (marine), mécanicien bateaux de plaisance, mécanicien bateaux de pêche

Codes des fiches ROME les plus proches :

1605 : Mécanique de marine

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Communication technique - Mise en œuvre d'une intervention
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du CAP.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 août 1990

Dernière session en 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Réparation entretien des embarcations de plaisance](#)